

## **PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE, RÉGLEMENTAIRE ET OBLIGATOIRE POUR ACQUÉRIR LA QUALITÉ DE GARDE PARTICULIER ASSERMENTÉ**

### **MODULE 1**



**7 & 8 OCTOBRE 2021**

## **FORMATION RÉGLEMENTAIRE – MODULE 1**

***SUR&TIS, organisme de formation déclaré et référencé DATADOCK délivre la formation de garde particulier (Module 1) conformément à l'arrêté du 30 août 2006.***

***Cette formation est obligatoire et le certificat de formation permet aux intéressés de demander à l'autorité préfectorale le certificat d'aptitude technique qui est l'une des conditions pour l'obtention de l'agrément administratif du garde particulier.***

### **1. Nature de la formation**

- Désignation de la formation : formation de garde particulier, module 1 ;
- formation professionnelle au sens de l'article 6313-1 du code du travail : action d'acquisition de connaissances, d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

### **2. Durée de la formation**

- Conformément à l'arrêté du 30 août 2006 la durée de la formation du module 1 est de 10 heures, soit un jour et demi de formation.

### **3. Objectifs**

- Les **objectifs pédagogiques** visent à faire acquérir aux participants les connaissances sur les notions juridiques, déontologiques sur les droits et devoirs du garde particulier, sur les techniques d'intervention.
- Les **objectifs opérationnels** sont de permettre aux agents que l'organisme HLM aura commissionnés d'effectuer dans les meilleures conditions leurs missions en lien avec leur qualité de garde particulier assermenté.

### **4. Méthodes pédagogiques**

- Les formateurs emploieront plusieurs méthodes pédagogiques pour favoriser la transmission et l'appropriation des connaissances : une méthode de transmission magistrale, une méthode démonstrative et participative, une méthode interrogative permettant aux intéressés de faire des liens entre les différents éléments de connaissances, une méthode applicative illustrée par des exemples.

## 5. Evaluation des participants pour la délivrance du certificat de formation

Les contenus des 3 chapitres du programme (notions juridiques, droits et devoirs, déontologie et technique d'intervention) **font l'objet d'un contrôle de connaissance sous forme de questionnaires remplis** par les participants pendant la durée du séminaire et contrôlés par les formateurs, à quoi s'ajoute l'évaluation effectuée en continu.

## 6. Programme de la formation

Le programme est celui fixé par la réglementation.

### 1. Notions juridiques de base :

- les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires ;
- la police judiciaire et ses agents ;
- la procédure pénale (les règles de procédure et la rédaction des procès-verbaux) ;
- l'infraction pénale (la notion d'infraction, la responsabilité pénale, les différentes catégories d'infractions et les peines) ;
- le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires.

### 2. Droits et devoirs du garde particulier :

- place du garde particulier au sein de la police judiciaire ;
- les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde particulier ;
- le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété.

### 3. Déontologie et techniques d'intervention :

- comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions ;
- communication et présentation.

## 7. Formateurs

Les formateurs de Sur&tis ont la double compétence requise pour ce type de formation, à savoir la compétence juridique et la compétence de sûreté. Ils ont également, de par leurs missions, une bonne connaissance de l'habitat social.

## 8. Contenu de la prestation de formation

La prestation de formation comprend :

- 15 jours avant le séminaire : l'envoi du livret pédagogique reprenant et développant tous les chapitres du module de formation. La lecture de ce livret avant la formation facilite l'assimilation des connaissances notamment juridiques ;
- l'animation du séminaire et le contrôle des connaissances ;
- à l'issue de la formation, la transmission du certificat de formation et des pièces suivantes :
  - ✓ le formulaire de demande d'agrément ;
  - ✓ le formulaire de reconnaissance d'aptitude technique ;
  - ✓ le formulaire de déclaration sur l'honneur.

## 9. Coût de la formation

Le coût de la formation est 720 €/HT par stagiaire, soit 864 €/TTC.

*La formation est accessible aux personnes porteuses de handicap en capacité de la suivre. Merci de nous informer de toute situation nécessitant de notre part une adaptation de la formation. Chaque cas sera étudié avec l'organisme commanditaire.*